ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 29 décembre

Le bilan de l'Exposition

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire. L'appel nominal signale l'absence de MM. François, Bailleul, Nys, Gaydet et Despatures, excusés.

Le Conseil désigne MM. A. Rousseau, Delattre et Olivier pour faire partie du Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

La Chambre de Commerce a décidé la création d'une Caisse de retraites pour le personnel Employés de ses différents établissements et d'en prendre à sa charge le versement des cotisations.

Hommage à M. Macq, capitaine des Pompiers. — M. Motte annonce au Conseil municipal que M. E. Macq, commandant des Pompiers de Roubaix, a donné sa démission, après 31 ans de service. Il a toujours fait preuve d'un grand dévouement. Pour lui témoigner sa reconnaissance, M. Motte propose de lui décerner la Médaille d'or de la Ville de Roubaix.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

Services de Voirie. — Le Conseil municipal approuve la réception définitive des travaux de voirie effectués rue d'Oran, rue Victor-Hugo, rue de Lannoy et de la rue longeant le stand de Tir.

Les comptes de l'Exposition

UNE VIVE DISCUSSION

M. MOTTE donne connaissance au Conseil municipal du résultat financier de l'Exposition du Nord.

Le déficit qui incombe à la Ville est de 260.000 francs. Le budget de l'Exposition a supporté entièrement toutes les dépenses résultant des fêtes, etc. Le déficit eut été plus élevé si le syndicat de garantie n'avait fait l'abandon du montant de leur souscription, soit 200.000 francs.

Au budget de 1911, figurait une subvention de 100.000 francs accordée par la Ville. Il reste donc à solder 260.000 fr. Ce ne sera pas trop difficile, en inscrivant au budget de 1911 une somme de 130.000 fr., soit la moitié du déficit. L'autre moitié figure au budget primitif de 1912. Les plus-values de l'Octroi en 1911 permettent au budget de supporter cette dépense supplémentaire puisqu'elles atteignent cent mille francs.

M. le Maire donne ensuite connaissance au Conseil du rapport de M. Mathon, duquel il ressort que les capitaux engagés dans l'entreprise atteignirent trois millions et demi, que la surface bâtie a atteint 32.000 mètres carrés. Les constructions, aménagement, ont nécessité une dépense de plus de 1.200.000 fr., contrebalancées par une recette d'exposants de près de 1.100.000 francs.

Les expositions passagères ont coûté un peu plus de 26.000 fr. Les aménagements divers ont coûté une trentaine de mille francs. M. Mathon met en relief la féerie des illuminations électriques, qui ont nécessité une dépense élevée.

L'Exposition rétrospective d'art, qui a eu lieu dans la Salle des fêtes de la rue de l'Hospice, a contribué pour une large part au succès de l'Exposition. Les attractions ont laissé un bénéfice de 130.000 fr environ. Les frais de publicité se sont élevés à 261.000 francs. Le total des dépenses contractées pendant la durée de l'Exposition, est de peu supérieur à 1.100.000 fr.

Les abonnements ont produit 206.000 fr. ; les entrées 776.000 fr. ; au total 981.136 fr. Si les recettes n'ont pas été supérieures, cela tient : 1° aux grandes chaleurs ; 2° à la stagnation des affaires ; aux mauvaises récoltes et à l'augmentation constante des denrées alimentaires. Enfin, une partie de la clientèle belge n'est pas venue à l'Exposition de Roubaix.

1.500.000 personnes ont visité l'Exposition. La moyenne des entrées a été les dimanches de 13.000 ; le lundi et le jeudi étaient ensuite les meilleurs jours de recettes.

Tel est le bilan de l'entreprise. Roubaix moderne s'est imposé aux visiteurs de l'Exposition comme une ville d'énergie, de travail, du commerce et d'industrie. Roubaix a fêté dignement son centenaire. L'Exposition a été un puissant ressort de l'esprit d'entreprise de ses habitants.

M. Motte propose au Conseil municipal, de voter des félicitations au Comité d'initiative.

M. COUPEZ (socialiste), présente quelques observations. Il déclare que la minorité du Conseil municipal dégage sa responsabilité du résultat financier de l'Exposition sur lequel le corps électoral se prononcera en mai prochain. Il s'étonne en outre que la Commission dite de l'Exposition, nommée en 1909, ne se soit pas réunie plus souvent.

M. LEBAS s'étonne que l'on n'ait pas communiqué aux conseillers les chiffres du bilan et en demande le renvoi à la Commission des Finances et de la Commission de l'Exposition.

M. MOTTE, maire, fait observer à M. Coupez qu'il ne demande pas l'approbation des socialistes, qui ont boudé pendant toute la durée de l'Exposition.

Un vif colloque s'engage entre MM. Motte et Coupez. Les invectives se croisent. En ce qui touche la proposition de M. Lebas, M. Motte fait observer que ce n'est pas un compte administratif et qu'il importe de régler divers entrepreneurs. Il demande donc au Conseil de ratifier les propositions de l'Administration municipale.

Une vive altercation se produit encore entre MM. Coupez, Motte et Sayet.

M. LEBAS réitère sa demande de renvoi à la Commission des finances afin que l'on puisse examiner les comptes.

M. SAYET lui fait observer qu'il s'agit d'une prévision.

M. HOCQUE demande que le paiement du déficit soit réparti sur trois exercices.

M. DECOCK attache un nouveau grelot à propos des fêtes de quartier et dit que l'Exposition n'a pas profité au commerce roubaisien.

M. MOTTE lui fait observer que près de deux millions ont été dépensés en salaires et qu'une bonne partie de ces salaires est restée dans la ville.

Le renvoi à la commission proposé par M. Lebas est repoussé et les propositions de l'administration sont votées.

LE BUDGET PRIMITIF DE 1912

M. CLETY donne lecture de son rapport sur le budget primitif de 1912, dont nous avons donné hier l'analyse.

M. LEBAS critique la façon dont le budget a été établi. Il trouve trop élevées les prévisions de recettes de l'octroi, du cimetière et du service des eaux. En ce qui touche les dépenses il reproche à l'administration d'avoir supprimé des dépenses obligatoires.

M. Sayet, adjoint aux Finances, répond aux observations de M. Lebas et à celles formulées après lui par M. Coupez. Il leur fait remarquer, que, contrairement à leurs affirmations, les évaluations des recettes de l'Octroi, pour 1912, sont inférieures de 160.000 fr. aux recettes, non pas de 1911 mais de 1910.

Il ajoute que les matériaux employés à l'Exposition n'ont pas acquitté la taxe d'octroi.

En ce qui touche le Service des Eaux, les évaluations budgétaires sont également inférieures à celles de 1911.

La subvention de la Ville pour l'épuration des eaux de la Lys a été supprimée, parce que le syndicat d'épuration possède des disponibilités qui permettent la suppression du crédit afférent.

M. Sayet ajoute que tous les chapitres des dépenses du budget de 1912 sont en augmentation et qu'il a établi un budget sincère.

M. Lebas revient à la charge. Il reproche à M. Sayet de n'avoir pas fait supporter entièrement à l'exercice 1911 la dépense supplémentaire occasionnée par l'Exposition, et craint que le budget de 1912 ne se solde en déficit. Il ajoute que la gestion financière de la Ville laisse complètement à désirer.

M. Motte lui fait observer qu'il répète les mêmes arguments que l'an dernier et lui donne l'assurance que si les socialistes rentrent en majorité au mois de mai prochain, tout sera payé.

Là-dessus, commence une violente discussion entre les socialistes et les conseillers de la majorité.

Le Conseil passe à l'examen des différents articles du budget.

LA RÉPARTITION PROPORTIONNELLE SCOLAIRE

Au cours de la discussion du budget, M. CLETY a demandé l'inscription au budget d'une somme de 3.000 francs qui serait mise à la disposition du maire pour assurer la distribution de secours en nature, aux enfants fréquentant les écoles libres.

L'honorable conseiller estime qu'il est contraire à l'équité de priver de tout secours, un certain nombre d'enfants sous le prétexte qu'ils fréquentent l'école libre, qui pourtant a une existence légale.

La Caisse des Ecoles réserve ses largesses aux seuls enfants des écoles publiques, et pourtant tous les contribuables contribuent à lui fournir des secours.

La question scolaire ou confessionnelle n'a rien à voir en l'espèce. C'est un acte de justice qu'il importe d'accomplir. L'argent de tous doit aller à tous. Les enfants qui sont exclus des distributions de secours en nature, sont des enfants d'ouvriers, dignes par conséquent du plus grand intérêt.

On objecte à cette proposition que les tribunaux administratifs ont annulé les crédits votés par certaines municipalités en vue de secourir les enfants des Ecoles libres.

Le Conseil d'Etat a cependant reconnu, qu'en ce qui concerne la distribution des dons en nature aux enfants des Ecoles libres, par les soins du maire, ne constituent pas une subvention à ces écoles, mais un secours accordé à des enfants pauvres (Il s'agissait en l'espèce d'une délibération du Conseil municipal de Nantes annulée par le préfet de la Loire-Inférieure).

M. MOTTE répond à M. Cléty que la loi est formelle, et qu'il ne peut faire droit à sa demande. Il estime que ce serait justice, que les subsides soient répartis comme en Angleterre, au prorata du nombre des enfants fréquentant l'école ; malheureusement nous n'en sommes pas encore là en France. Il ne nous appartient pas de changer la loi.

L'Administration municipale de Roubaix a prouvé en maintes circonstances qu'elle ne faisait pas de distinction entre les enfants des écoles libres et ceux des écoles publiques, quand il s'agit par exemple, de les envoyer au Sanatorium, de leur offrir une représentation du Cirque lors de la Foire, de leur distribuer des gâteaux au 14 Juillet, des jouets et bonbons à la Noël ; mais là se bornent nos attributions.

Vous nous demandez de contrecarrer la loi, nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain.

M. Ach. ROUSSEAU déclare qu'il votera contre la proposition de M. Cléty si elle est mise aux voix.

Sur ces mots la discussion est close.

Rapports des Commissions

On aborde la discussion des rapports des commissions. Sur un rapport favorable de M. Segard, le Conseil décide d'admettre la Société de secours-mutuels du Personnel de la Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité, à la subvention de la Ville, à dater de 1912 et selon le pourcentage adopté par le Conseil municipal.

Il lui alloue en outre l'indemnité de 35 fr. prévue pour l'achat de livres et d'imprimés nécessaires pendant la même année.

M. Picard présente un rapport autorisant l'administration à passer un marché de gré à gré avec M. Dupont et Cie pour la fourniture des draps nécessaires aux uniformes des divers agents municipaux en 1912, soit 500 mètres de drap noir à 9 fr. 50 le mètre, 200 mètres de drap vert à 10 fr. 25 et 150 mètres de drap bleu clair à 10 fr. 25 le mètre.

Le Conseil approuve encore les marchés de gré à gré passés avec divers fournisseurs pour l'entretien des bâtiments municipaux ; savoir : M. Mariage, entretien et nettoyage des calorifères et appareils à vapeur, 855 fr. 70 ; M. Thamiry, réparation des bascules publiques, 411 fr. ; Everaere, fourniture de quincaillerie, 941 fr. 20 ; MM. Decoulange et Loiseau, fournitures diverses pour l'éclairage électrique, 1.226 fr. 16.

Le règlement de compte de mitoyenneté d'un mur de la caserne des pompiers s'élève à 692 fr. 26. Adopté.

La Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité demande à établir trois nouveaux postes de coupure ; boulevard de Metz, au-delà de la rue de la Vigne; boulevard d'Armentières, face à la rue du Capitaine-Aubert ; boulevard de Reims, au-delà de la rue Jouffroy.

M. Louis Castelain réclame une indemnité pour les dégâts causés par le débordement du Riez de l'Espierre. La part de la Ville est de 225 fr. 02.

La participation de la Ville dans le pavage à neuf du boulevard de Paris, de moitié avec la Compagnie Mongy, est de 12.183 fr. 25. Le crédit prévu était de 10.000 fr. Il reste à payer 2.183 fr. 25 qui seront prélevés sur les disponibilités.

La Compagnie des Mines d'Ostricourt demande de raccorder à la gare de débord de l'Allumette, ses magasins de la rue du Luxembourg, moyennant une redevance annuelle de 600 francs.

Les crédits prévus pour le recensement de 1911 ont été insuffisants. L'administration demande au Conseil de voter 3.700 fr. 54 pour y suppléer.

Est encore autorisé un marché de gré à gré à passer avec MM. Deldique-Lerouge pour l'installation des perches de descente consistant en tubes en laiton, à la caserne des pompiers. La dépense s'élèvera à 500 fr. L'installation de lavabos à la même caserne coûtera environ 800 francs.

Pour nos écoles. — De nouveau nous faisons un pressant appel auprès des catholiques de notre ville en faveur de l'œuvre des vignettes pour les écoles catholiques.

En faisant un léger sacrifice nous pouvons apporter au Comité de nos écoles plusieurs centaines de francs. Ce sacrifice, beaucoup le feront, nous en avons la conviction.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout. 0121

Les visites à l'hôpital — L'administration des hospices de Roubaix informe le public qu'en raison du Nouvel-An, une visite supplémentaire aura lieu le 1er janvier pour les parents des malades à l'hôpital de la Fraternité de 11 heures à midi.

Etrennes aux Enfants de Marie : jolis petits livres de piété sur l'Eucharistie, Marie et la Jeune Fille, Manuel de l'ouvrière pieuse, Manuel de la Servante. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Dans la police. — Nous apprenons que M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, est nommé à Cognac. Il sera remplacé par M. Barthélémy Benet, commissaire de police de 2e classe à Limoges.

M. Grimaldi était à Roubaix depuis près de quinze ans.

CENT FRANCS D'ÉTRENNES. — Plus de paroles, des actes. — La boulangerie L'Union offre 100 francs d'étrennes à toute personne qui prouvera qu'une société ayant garanti le poids de ses pains les a vendus meilleur marché qu'elle, c'est-à-dire le pain gruau supérieur, 42 centimes; le pain blanc, 40 centimes ; le pain de ménage, 37 centimes, tous de 1 kilo 500.

L'Union présente le double avantage de faire bénéficier ses adhérents des nombreuses œuvres sociales qu'elle a créées et de fournir le pain le meilleur et le meilleur marché. 300 nouveaux adhérents se sont fait inscrire depuis le 15 décembre.

Aux Anciens sous-officiers français. — L'assemblée générale du 4e trimestre aura lieu dimanche prochain 31 décembre, à 4 heures du soir, au Café Delattre.

ORPHÉE PIANO a un répertoire de 25.000 morceaux, abonnement et vente exclusifs : **Maison Marcelli, 10, rue du Bois,** Roubaix. 0179-2

Mort sur la voie publique. — Un ouvrier de la maison Huet et Mac-Avoy, Jules Desbarbieux, 71 ans, connu sous le sobriquet de « Tambour », se rendait vendredi matin à son travail, lorsque, passant rue Bernard, il s'affaissa.

On s'empressa autour de lui, mais inutilement : Jules Desbarbieux avait succombé à une affection cardiaque.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE OTTON-MOCHE, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, LE **Mardi**) 0300

Coups de ciseaux. — Vendredi matin, la femme Deleu, entrant à l'estaminet Pruvost, 113, Grande-Rue, frappait de plusieurs coups de ciseaux une nommée Aurélie Baty. Des consommateurs la désarmèrent et un agent de sûreté fut requis qui la conduisit au poste central de police, où se rendit de son côté Aurélie Baty.

Cette dernière fut soignée par le docteur Delattre, qui releva cinq blessures au côté gauche — heureusement peu graves. — Sa vie n'est pas en danger. Après un pansement sommaire cette femme a demandé à retourner chez elle.

La femme Deleu a été maintenue en état d'arrestation. Au cours de son interrogatoire, elle a déclaré avoir voulu se venger de l'abandon de son mari.

La femme Deleu, conduite au parquet, a été remise en liberté. En outre, son mari, qui après la querelle avait enlevé un de ses enfants, de deux ans, a été mis en demeure de le rendre à sa mère.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Grand choix de **CADEAUX** et de **BONBONS** en chocolat **Thomas** pour les Fêtes de

Nouvel-An

5, rue du Priez, LILLE, près de la Gare 0224

du 29 décembre

Naissances. — Charles Delespaul, rue du Tilleul, c. Verhulst, 18. — Denise Messelin, rue de l'Ommelet, imp. Balzac. — Georges Sebille, rue du Luxembourg, 102. — Emile Duquenne, rue Ste-Thérèse, c. Paul-Florin, 9. — Simone Handsame, avenue Julien-Lagache. — Lucienne Delhaye, id. — Marie Eeckhout, rue Basse-Masure 102.

Décès. — Rosalie Nogiers, 72 ans, ménagère, rue des Anges, 115. — Marie Rogier, 5 mois, rue Blanchemaille, 160. — Jules Desbarbieux, 69 ans, tisserand, avenue Julien-Lagache. — Joseph Calonne, 66 ans, tisserand, id. — Amand Nauwinck 58 ans, tisserand, id. — Emile Vandewille, 77 ans, propriétaire, rue Cadeau, 83.

La Maison A. VANESTE, Joaillerie-Orfèvrerie, 90, rue Nationale, sera exceptionnellement ouverte Dimanche 31 courant et Lundi 1er Janvier. 8554

CROIX

Autour de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

UN PARTI QUI DESCEND A L'ABIME PAR SON INCAPACITÉ ET SON BLUFF — HENRI CARRETTE DONNÉ EN PATURE AUX PAUVRES DE CROIX.

Nos lecteurs ont pu suivre dans notre édition d'hier le compte-rendu de la séance de Conseil municipal de mercredi soir. Séance tumultueuse, discussions incohérentes, démentis sur démentis, voilà le bilan de cette assemblée, au cours de laquelle devaient être traitées trois questions importantes : Eclairage public, Comptabilité communale, Curage du canal de Croix, de quoi occuper un Conseil sérieux pendant toute une séance. Et qu'a-t-on fait de 8 heures 25 à minuit et demi ? — Rien, rien, rien !

L'éclairage public, le compte administratif de 1910, le curage du canal de Croix, renvoyés aux commissions compétentes...

Par contre, pendant quatre longues heures, le parti socialiste s'est montré tel qu'il est en réalité : **parti de vaniteux, d'incapables et de bluffeurs,** c'est le portrait fidèle que le maire Stien en a donné.

On avait répandu dans le public, on nous avait affirmé à nous-même que la question du nouveau contrat d'éclairage avait fait l'objet d'une discussion sérieuse de quatre heures, le 19 décembre dernier, dans une réunion privée — que nous avons signalée le 21 courant — et à laquelle assistaient MM. Descièe frères. Hier, nous avons appris par M. Vanceslande, qui répliquait au Maire, que le contrat avait été expédié en **vingt minutes.** Qu'est-ce à dire ? Que nos représentants allaient, sans discussion sérieuse, sanctionner de leur approbation les nouvelles conditions d'un bail qui nous liait pendant 40 nouvelles années.

Vraiment, les protestations que nous avons enregistrées venaient à leur heure : elles ont forcé nos mandataires à revenir sur leur première décision et à renvoyer la question à une nouvelle étude. Espérons que celle-ci sera sérieuse.

⁂

Le refus de l'assemblée d'approuver le compte administratif du maire n'est pas une nouveauté. Depuis 1896 les socialistes nous ont habitués à ce système renouvelé chaque année. Ces gens-là n'ont confiance en personne et ils rêvent de rendre l'homme conscient. Quelle aberration !

Le curage du canal a toujours été un problème à résoudre. Les socialistes n'ont trouvé jusqu'ici qu'un seul moyen d'éviter l'envasement de la branche de Croix : c'est de refuser tout crédit pour le curage. Aujourd'hui la note à payer est de 13.500 francs. M. Telliez a proposé d'inscrire 100 francs au budget, M. le Maire y porterait 50 centimes ! ! !

Nous avons appris aussi par M. Bertin que la commission de voirie convoquée pour aller visiter un bassin de décantation des eaux à Tourcoing n'est pas allée plus loin que la rue Léon-Gambetta.... Peut-on se moquer plus effrontément des intérêts de la commune ?

⁂

1° L'hiver tarde à se faire sentir pour le bonheur des enfants pauvres des écoles publiques. Ceux-ci, en effet, doivent toucher chaque année des vêtements chauds pour affronter sans danger les rigueurs de la saison. Nous sommes fin décembre et l'adjudication n'aura lieu qu'en janvier ; les fournitures seront livrées à... Pâques ou à la Trinité.

2° De même la distribution annuelle de couvertures aux pauvres du bureau de bienfaisance; le crédit n'a été voté qu'hier.

3° Le bureau de bienfaisance n'a plus d'argent, il a supprimé de ses registres la moitié des familles assistées.

4° Les vieillards septuagénaires attendent plusieurs mois l'allocation qui leur est due ; d'autres, n'ayant aucun droit, ont reçu des sommes destinées aux nécessiteux.

Voilà le bilan de la misère apporté mercredi soir au conseil municipal par les représentants du peuple, s'accusant les uns les autres d'inertie, de passe-droits, etc.

Que feraient-ils donc si ces secours étaient alloués par leurs bourses. — Jules Guesde, leur pontife, a déclaré à maintes reprises qu'il fallait laisser le pauvre dans sa misère, afin d'en faire un révolté... C'est vrai ! mais alors pourquoi tant d'alléchantes promesses, tant de protestations d'amour dans les journaux socialistes ? **Du Bluff,** disait le maire, hier, **du Bluff, vous ne connaissez que ça.**

⁂

Enfin, et c'est par là que nous terminerons, l'adjoint Telliez nous a rapporté encore une fois qu'il était urgent d'agrandir l'école des filles de la rue Kléber — coût 36.000 fr. — Cette urgence date de 1909....

Dans certaines classes il y a 107 élèves — trois sur chaque table au lieu d'une. — Etonnez-vous du recul constaté dans l'instruction primaire ! Ah ! si une école libre se permettait une telle infraction aux lois d'hygiène, que de cris d'ânes sans foin nous entendrions dans une feuille quelconque du parti socialiste....

Le peuple malheureux a toutefois obtenu une compensation.

Si l'éclairage est cher et nul, le compte communal inconnu, le canal obstrué, les classes publiques regorgent d'élèves, les fournitures livrées aux écoles sont en mauvais état, les écoliers sont sans vêtements, les pauvres sont sans pain et sans couvertures, les vieillards de l'hospice s'évadent l'un après l'autre, soit pour retourner chez un parent, soit pour... l'éternité, les septuagénaires sont sans allocation etc., relève la tête, ô peuple ouvrier, ô malheureux brisé par la faim, gémissant sous le froid, tes représentants ont fait hier quelque chose pour toi.

Ecoute : A l'unanimité sous la proposition de M. Telliez, ils ont donné le nom d'Henri Carrette, ancien maire de Roubaix, aux rues du Petit-Boutique et de la Limite. Serre-toi d'un cran, de deux, de trois même et admire l'humanité de tes élus.

Louis C.

P. S. — Le conseil aurait peut-être fait plus, mais à minuit et demi, les 60 personnes qui avaient suivi stoïquement cette longue séance, se sont sauvées... en se bouchant le nez alors que nos édiles continuaient à discuter. Ils sont peut-être encore en séance.

Le conseil municipal se réunira dimanche matin, à dix heures, pour délibérer sur les budgets communaux qui, mercredi soir, ont été renvoyés à une nouvelle étude.

SAVON PRINCESSE MAKOKO
Parfum puissant et tenace
Le pain : 0 f. 50. Victor VAISSIER 0897

TOURCOING

GROS DÉBAT sur la grève de l'usine à gaz *au Conseil Municipal*

Nous donnons ci-après un aperçu détaillé de ce que fut le débat de la nuit de jeudi sur la grève de l'usine à gaz.

M. Martin. — J'ai à vous présenter quelques observations au sujet de cette grève, M. le Maire, et veux le faire en toute franchise. Dans cette affaire, vous n'avez pas fait ce que vous auriez dû faire. Si vous aviez reçu les ouvriers, si vous aviez réuni le Conseil, le conflit se serait arrangé. Les ouvriers ne demandent qu'à travailler et ils n'auraient pas quitté l'usine s'ils n'avaient été reçus durement par le Directeur.

M. le Maire. — C'est faux. Si les ouvriers veulent me voir encore maintenant je suis prêt à les recevoir.

M. Deswazières. — Ils sont là, les ouvriers, dans le public... Qu'ils viennent là devant nous pour s'expliquer.

M. le Maire. — Ah, non, pas ici !

M. Martin. — Les ouvriers n'ont pas quitté l'usine sans aviser le directeur de leurs réclamations. Du reste on ne voit jamais de grève sans réclamation préalable...

M. le Maire. — Si, nous l'avons vu.

M. Martin. — Je suis certain qu'ils ont prévenu de leurs revendications. Mais vous, vous avez cru trop facilement le directeur de l'usine, intéressé à ne pas vous renseigner avec exactitude. Vous avez brutalement signifié aux ouvriers leur congédiement et vous avez fait appel à la troupe. Or, si je m'en souviens bien, vous êtes du nombre des députés qui ont voté contre le ministère Briand lorsque celui-ci a fait appel à l'armée pour remplacer les cheminots...

M. le Maire. — Ça c'est de la politique...

Le public éclate de rire et M. Martin reprend :

— Il y a donc deux hommes en vous, M. le Maire !

M. Dron. — Ma politique à la Chambre n'a jamais varié.

M. Martin. — Pourquoi avez-vous convoqué votre majorité, et ailleurs qu'à la mairie, pour discuter la grève de l'usine à gaz ?

M. Loridan. — Il n'y a pas eu de réunion.

M. Martin. — Si, elle s'est tenue au cabaret du Violon d'Or.

M. Loridan. — Non, il n'y a pas eu de réunion.

M. Verbecke passe des aveux : « Nous nous sommes réunis au Violon d'Or, mais l'Administration n'y était pas. Entre nous nous avons estimé que les réclamations des ouvriers de l'usine à gaz sont justes et qu'il faut leur accorder 5 francs par jour. Nous avons également protesté contre les propos tenus par le directeur de l'usine et qui, s'ils sont vrais, doivent recevoir une sanction.

M. Martin. — Ce n'est pas au Violon d'Or qu'il fallait discuter ces choses, c'est ici. Les membres de la majorité n'ont pas voulu se joindre à nous, qu'on appelle des dissidents, pour signer une demande de réunion d'urgence du Conseil. C'est leur affaire. Quant à nous, les dissidents, nous vous avons adressé, M. le Maire, une lettre courtoise. Nous méritions au moins une réponse et vous avez cru devoir ne pas nous écrire un simple mot. Encore une fois, c'est votre affaire. Mais le conflit dure toujours. Comment allez-vous l'arranger ? J'attends votre réponse.

M. Quivron. — J'ai trouvé arbitraire votre refus de recevoir les ouvriers. Ceux-ci ont peut-être été maladroits en présentant leurs revendications. Je n'en sais rien, mais je pense toutefois qu'il ne faut pas être bachelier pour travailler à l'usine à gaz. Quand survient un conflit, c'est à ceux qui ont tous les éléments d'appréciation en main d'intervenir pour l'arranger. En ce qui concerne l'usine à gaz, vous auriez pu vous documenter ; vous êtes maire pour cela. Mais non, vous avez voulu agir sans entendre les ouvriers, sans nous consulter.

Que demain, dans un conflit entre patrons et ouvriers, il soit fait appel à vous pour la conciliation, quelle sera votre autorité ? Serez-vous encore qualifié pour faire cesser une grève ?

Il y a dix ans que je fais partie du Conseil et dix ans que j'entends parler des réclamations du personnel de l'usine à gaz. Vous ne pouvez les ignorer ; vous saviez qu'avec le renchérissement de la vie, un salaire de 4 fr. par jour est insuffisant pour nourrir une famille. Et au lieu de donner satisfaction à une réclamation juste, vous avez employé la brutalité. Vous avez agi comme un patron ; vous avez dit : « Je ne me soumettrai pas » ; vous avez fait appel à la troupe plutôt que de faire appel à votre Conseil municipal.

M. Martin. — C'est nous votre troupe.

M. Delattre. — Il y a un an notre collègue, M. Casteur, donna sa démission parce que vous ne vouliez pas reporter le prix du gaz de 17 à 15 centimes. Le Conseil a été unanime alors à demander que le bénéfice réalisé par la vente du gaz à 2 centimes de plus qu'à Roubaix, soit employé à augmenter le salaire du personnel. Vous vous en souvenez M. le Maire ?

M. le Maire. — Je ne sais pas, M. Delattre, mais j'ai là tous les documents ; un de ces jours je les compulserai. En attendant j'ai préparé un rapport pour répondre aux questions qui me sont posées ; les mots en ont été pesés.

M. Quivron. — Je vous demande, M. le Maire, quelle force il vous reste en face d'un conflit éclatant, demain peut-être, dans l'industrie privée ? Les ouvriers recourent à votre arbitrage comme ils ont l'habitude de le faire dans toutes les villes. Mais alors, si vous intervenez auprès des patrons, ceux-ci ne seront-ils pas fondés à dire : « Occupez-vous de vos ouvriers ; ne vous occupez pas des miens ».

Vous avez fait, M. le Maire, quarante victimes qui traînent les rues. Si vous les réembauchiez ne feriez-vous pas œuvre humanitaire ? Les ouvriers vous demandent de ne pas faire de victimes ; ils adressent la même demande aux patrons de l'industrie privée et ceux-ci, plus humain que vous, ont pitié des pères de famille, des malheureux, et ils reprennent tout le monde. Et vous, M. le Maire, qui n'êtes même pas intéressé dans la question du gaz, puisque l'affaire ne marche pas avec votre argent, mais avec l'argent des contribuables, serez-vous plus dur que les patrons ? Dites donc que tous les grévistes pourront rentrer demain matin.

M. le Maire ne répond pas. Se tournant vers le secrétaire il lui dit de lire son rapport.

En substance, ce rapport rappelle les diverses phases du conflit. Devant la brusque détermination des ouvriers ce n'était pas le moment de philosopher ; il fallait assurer un service public. Nous n'avions pas à consulter le Conseil, pas plus qu'à comparaître à la barre de la Maison du Peuple où nous étions cités. Supposons qu'au lieu d'un service en régie directe nous ayons eu un service concédé, les industriels n'auraient pas manqué de s'adresser au maire pour qu'il demandât la troupe. Lorsque fut affichée à la porte de l'usine, la promesse d'une augmentation, nous croyions que les ouvriers auraient eu un bon mouvement, qu'ils seraient rentrés et nous ne leur aurions point gardé rancune ; ils ont préféré écouter de mauvais conseils et faire le vide autour de l'usine. M. le Maire dit ensuite que l'an dernier il a donné une augmentation de 0 fr. 25 au personnel ; il a porté le prix de la journée des manœuvres en grève à 4 fr. 50, mais seulement pour ceux qui ont bonne volonté et non pour ceux qui disent travailler au bagne municipal.

Il est disposé à faire davantage plus tard et à comprendre les ouvriers du gaz parmi le personnel municipal. Mais il faut le temps de réfléchir parce que les ouvriers de l'ébouage, de la Condition publique sont en droit de réclamer les mêmes avantages, et qu'on ne peut tout faire à la fois. Ensuite une ville ne peut s'écarter trop, dans l'exploitation en régie, des prix pratiqués dans l'industrie privée.

Tel est le fond des explications de M. le Maire. La note n'est que diatribes contre la sociale : contre ces gens qui se disent socialistes tout en disant qu'une ville n'est pas capable d'administrer une entreprise en régie ; — contre cet homme (Pierpont) qui aurait besoin de méditer la fable de la « grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf » ; — contre la plaisanterie des socialistes qui auraient voulu voir travailler à l'usine des ouvriers des autres services municipaux et non des soldats ; — fable que les menaces du directeur de l'usine ; fable que l'ouvrier séquestré ; fable que le racolage d'ouvriers en Belgique ; « tout cela, coup monté par des gens qui s'entendent à fomenter des grèves, par cette Maison du Peuple, agence générale pour grèves »...... Les ouvriers du gaz ne sont pas syndiqués ; ils n'ont rien versé à la Caisse de résistance, mais dès qu'ils sortent de l'usine, ils sont cueillis et conduits à la Maison du Peuple.... Les Ghesquière et les Delory préconisent les pourparlers avant la rupture, les dirigeants de la Maison du Peuple violent les engagements de leur parti......

Enfin M. le Maire promet de tirer la moralité de la crise plus tard, non en séance du Conseil. Il termine en remerciant la majorité du Conseil de lui avoir été fidèle.

Un silence glacial, tant dans le public que parmi les conseillers, accueille le rapport de M. le Maire. Pas un applaudissement ; pas une approbation.

Au bout de quelques minutes de ce calme effrayant, M. Scalbert intervient pour reporter la responsabilité du conflit sur l'usine à gaz.

M. le Maire. — C'est une responsabilité qu'elle ne mérite pas. Est-ce que les ouvriers n'auraient pas dû nous dire ce qu'ils désiraient ? Personne ne peut défendre leur attitude. La vérité c'est qu'il y a peu de Français pour faire le métier de manœuvre à l'usine à gaz.

M. Martin. — Payez les 5 francs, vous en aurez.

M. Dron. — En filature, les Français font un travail plus délicat qui leur convient mieux.

M. Brassart. — Ça prouve que les ouvriers du gaz ont un travail pénible qu'il faut payer.

M. Quivron. — Est-ce la première fois que des ouvriers cessent brusquement le travail ? C'est presque toujours ainsi qu'éclatent les grèves. Mais les patrons font la part de la maladresse des ouvriers ; ils comprennent qu'ils doivent passer au-dessus d'une faute commise dans l'emballement et par mécontentement. Ils n'en tiennent pas rigueur quand la grève est terminée et reprennent tous leurs ouvriers. Vous, M. le Maire, vous avez la prétention d'être plus dur et de faire 40 victimes. Mettez donc aux voix ma proposition de reprendre tous les grévistes demain matin.

M. le Maire ne bouge pas.

M. Verbecke lance alors cette phrase : « Si on donnait des lavabos aux manœuvres du gaz ? »

Une explosion de rires fuse dans la salle tandis que M. Martin s'écrie : « Donnez-leur d'abord du pain ! »

M. Deswazières. — Il faut mettre dehors les jaunes que vous avez embauchés et reprendre les ouvriers grévistes ; il faut mettre dehors les soldats dont vous avez fait des jaunes. Si j'avais un fils soldat il ne ferait pas ce métier là.

M. Quivron. — Allez vous reprendre tous les ouvriers demain ?

M. Martin. — Allons, M. le Maire, un bon mouvement !

M. Dron. — Je ferai ce que je puis. Je verrai ceux que je pourrai reprendre.

M. Quivron. — Un patron ne ferait pas cela. Mettez donc ma proposition aux voix.

M. le Maire — Je mets aux voix la proposition de M. Quivron.

Les conseillers se concertent, hésitent, puis une majorité se décide pour son adoption.

Mais alors des terre-neuve surgissent :

« C'est pour le salaire de 5 fr. qu'on vote ? disent-ils.

M. Dron, décontenancé. — On fera ce que vous voudrez.

M. Martin. — Les cinq francs !

Et toutes les mains se lèvent sauf celles des membres de l'Administration.

M. Dron. — J'accepte de bon cœur (!?) les cinq francs.

Le public rit, applaudit, se fait bruyant.

Mais M. Quivron s'aperçoit alors que l'on a pas du tout voté sur la réintégration des grévistes. Il proteste et son ami M. Martin lui conseille de déposer un vœu en fin de séance.

On reprend donc l'examen du budget dont nous reparlerons et enfin M. Quivron lit son vœu.

M. le Maire s'est ressaisi. Il déclare qu'il ne mettra pas ce vœu aux voix et aussitôt il prononce le huis-clos.

LA GREVE de l'usine municipale à gaz

La situation de la grève vient de se modifier.

Vendredi matin, 9 ouvriers dont un gréviste, ont été embauchés, ce qui porte le nombre des porteurs de sacs à 43. De plus vingt-neuf grévistes se sont fait inscrire, nous a-t-on déclaré à l'usine à gaz, pour reprendre le travail.

L'aide de la troupe devenant inutile, nos braves fantassins ont regagné Lille vendredi à 2 heures de l'après-midi. Les gendarmes à cheval sont également partis, sauf six d'entre eux. Dans la soirée huit gendarmes à cheval sont venus remplacer leurs collègues.

Dans la matinée de vendredi, une délégation des grévistes ayant à leur tête M. René Destombes, s'est présentée à la mairie. Elle a été reçue par M. Villerval, qui a déclaré aux grévistes que s'ils voulaient travailler ils devaient se faire inscrire à l'usine.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0216

Chorale « Les Volants ». — Dimanche prochain 31 courant, réunion au local à 9 heures 1/2, pour aller donner une seconde audition de Sainte-Cécile à la grand'messe de 10 heures en l'église St François d'Assise. — Tenue noire, chapeau haute-forme, cravate de blanc et insigne. Présence obligatoire.

HOMMES D'AFFAIRES
Votre fortune est peut-être au Maroc. Voyez **NOS ÉTRENNES** (Voir en 3e page)

HALLUIN

Violent incendie

Dans la soirée, vers huit heures un quart, un violent incendie s'est déclaré à la vannerie Bierme-Van Oyes rue de la Lys, et n'a pas tardé à prendre une très grande extension.

Les pompiers d'Halluin arrivèrent rapidement sur les lieux, mais devant l'intensité du fléau on fit appel aux pompiers de Tourcoing, qui envoyèrent une pompe à vapeur.

La fabrique de papier Verkindère est sérieusement menacée et tous les efforts sont faits pour la protéger.

COGNAC J.&F. MARTELL
Produit naturel
des Vins récoltés et distillés, dans la région de Cognac. 0184

MOUVAUX

Nomination de M. l'abbé Verschaeve. — Nous apprenons que Mgr l'Archevêque vient de nommer vicaire à Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque, M. Verschaeve, vicaire à Saint-François d'Assise.

Pendant 7 ans qu'il a passés à Mouvaux, M. le Vicaire n'a cessé de se dévouer pour toutes les œuvres de la paroisse, et en particulier aux œuvres de jeunesse.

Avec nos regrets, qu'il daigne agréer nos respectueuses félicitations.

Etoile Sportive du Sacré-Cœur. — Dimanche prochain l'équipe première de « l'Etoile Sportive » rencontrera l'équipe 2 du Footbaal-Association du Sacré-Cœur de Roubaix, sur le terrain de cette dernière. Le coup d'envoi sera donné à 2 h. un quart précises. Réunion des équipiers au rond-point du Nouveau Boulevard, à 1 heure 1/4. L'amende sera appliquée aux absents.

MOUVAUX. — Naissance. — Renée Pattyn, rue Faidherbe, 97.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez.* C'est vrai ! Bien. 0128

BOURSE DE BRUXELLES

29 DECEMBRE 1911

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	83 50
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	98 75
Bruxelles 1905, 2 % lib.	— —	82 —
Anvers 1887, 2,50 %	— —	93 —
Anvers 1903, 2 %	— —	— —
Gand 2 %	— —	— —
Liège 1860, 3 %	— —	— —
Liège 1897, 2 %	— —	73 37
Liège 1905, 2 %	— —	76 62
Congo lots 1888	— —	80 12
CHARBONNAGES		
Abhloz et Bon F.	— —	— —
Amercœur (mars 1910)	— —	2720 —
Anderlues (30 septemb. 10)	— —	835 —
Bernissart (1er avril 1910)	— —	861 —
Bois-d'Avroy (4 avril 1910)	— —	790 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	84 75
B.-E. Lambusart (2 nov. 1910)	— —	— —
Borinage Central (2 nov. 09)	— —	— —
Charbon. belge (15 avr. 09)	— —	449 50
Chevalière à Dour (2 mai 10)	— —	1790 —
Ce Furstemberg p., 1er mai 10	— —	— —
Ce Furstemberg n., 1er mai 09	— —	— —
Concorde (1er mai 1910)	— —	1720 —
Couchant d. Flénu, 1er av. 09	— —	145 —
Courcelles Nord (1er mai 10)	— —	1835 —
Espérance B.-B. (2 août 10)	— —	627 50
Fontaine Lévêque (2 mai 10)	— —	3320 —
Gouffre (14 avril 10)	— —	1865 —
Grand Buisson (3 janv. 11)	— —	2735 —
G. Machine à Dour (31 d. 08)	— —	2928 —
G. Mambourg (15 mars 09)	— —	402 50
Ham-sur-Sambre, 1er juin 10	— —	589 —
Hazard (2 mai 10)	— —	635 50
Horloz (2 octobre 09)	— —	1855 —
Hornu et Wasmes, 31 mars 10	— —	— —
H. Unies de Charl., 2 nov. 09	— —	609 —
Kessales (31 mars 10)	— —	1282 50
La Haye (31 octobre 10)	— —	680 —
La Louvière-Sart (15 avr. 09)	— —	236 —
Levant du Flénu, 31 mars 10	— —	4975 —
Marchiennes (2 avril 1909)	— —	— —
Mariemont (1 février 1910)	— —	2905 —
Noël Sart Culpart (2 nov. 10)	— —	3337 50
Nord de Charleroi, 1er juin 10	— —	2985 —
N. d. Rieu d. Cœur, 1er d. 08	— —	— —
Patience Beauj. (3 août 1910)	— —	561 —
Poirier (1er avril 1910)	— —	635 —
Prod. du Flénu (1 mars 10)	— —	4175 —
Réunis de Charl., (1 juin 10)	— —	1915 —
Sacré-Madame (2 mai 1910)	— —	4470 —
Trieu-Kaisin, 1er octobre 1910	— —	1145 —
Unis-Ouest-Mons (2 avr. 10)	— —	1100 —
Wilhem-Sophia (1er nov. 10)	— —	— —
Kalping p. (novembre 1910)	— —	— —
METALLURGIES		
Angleur (3 décemb. 1910)	— —	1171 —
Aumetz-la-Paix (2 déc. 10)	— —	— —
Cockerill (7 nov. 1910)	— —	1957 50
Nicolaïef privil.	— —	— —
— ordinaire (15 mai 09)	— —	— —
Ougrée (3 août 1910)	— —	1561 —
Providence Russe (11 oct. 10)	— —	347 75
Sarrebruck (31 oct. 1910)	— —	9950 —
Sambre-Moselle p. (30 n. 08)	— —	613 75
Sambre-Moselle o.	— —	— —
T. d. Konstantin c. (10 f. 10)	— —	863 —
T. d. Konstantin j.	— —	1832 —
ZINC		
Asturienne (3 juin 1910)	— —	5700 —
Austro-Belge (5 nov. 1910)	— —	427 50
Djebels (1er juillet 1909)	— —	— —
Nebida (1er nov. 1909)	— —	488 —
Nlle Montagne pr. (janv. 11)	— —	600 50
Nlle Montagne or.	—	—
Vieille Montagne (10 n. 10)	— —	894 —
DIVERSES ET ETRANGERES		
All. Dallbusch (15 avr. 10)	— —	1114 50
All. Mine Stolberg (3 juin 10)	— —	— —
All. Zinc de Silésie (7 mai 10)	— —	— —
F. Métropolitain (3 juill. 07)	— —	693 —
Dnieprovienne (15 janv. 11)	— —	1860 —
Koloma (17 juin 10)	— —	— —
Métal Russ.-Belge, 27 fév. 11	— —	1426 —

Change. — Papier français (prix moyen) [illegible]